

# RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 5<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE VHC de NEFFIÈS

### Les 18 et 19 mars 2023

RÈGLEMENT V5 – 28/11/2022

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes, aux règlements sportifs de la FFSA, au règlement particulier de chaque course de côte ses Annexes et ses Additifs.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC.

Pour les informations ne figurant pas dans ce règlement particulier, se référer au règlement particulier de la course de support.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée, organise les 18 et 19 mars 2023 en doublure de la compétition dénommée « 29<sup>ème</sup> Course de Côte de Neffîès » avec le concours de la ville de Neffîès sous le patronage des Avant-Monts du Centre Hérault, une compétition automobile Régionale de Véhicules Historique de Compétition dénommée :

#### «5<sup>ème</sup> Course de Côte VHC de Neffîès»

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2023
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2023

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : CC3/2023 en date du : Lundi 14 décembre 2022 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro : 33 en date du : Lundi 14 décembre.

#### ORGANISATEUR TECHNIQUE:

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots, Téléphone : 06 17 55 16  
L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### 1.P. OFFICIELS:

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n° 1622/0805
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Claude CHRISTOL	n° 15590/0811
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Michèle BASCOUL	n° 149759/0808
Directeur de Course	M. Yves ESCLOUPE	n° 76046/0903
Directeur de Course Adjoint	Mme. Audrey HERRERO	n° 191264/0915
Secrétaire, publications des documents	M. Guy BASCOUL	n° 149758/0808
Commissaire Technique responsable	M. Michel MOLINES	n° 9502/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Marcel CERDAN	n° 18463/0815
Commissaire Technique adjoint	M. Sébastien BOUSQUET	n° 243494/0809
Chargé des relations avec les Concurrents Responsable (CS)	M. Alain BASTID	n° 155491/0808
Chargé des relations avec les Concurrents (CS)	M. Jean-Claude CHRISTOL	n° 15590/0811
Chargé de la mise en place des moyens responsable	M. Didier CHAUNEAU	n° 146022/0811
Chargé de presse	Mme Alexia MOULS	n° 180588/0811
Correspondant des Commissaires de route	M. Ron BOURMANNE	n° 256021/0811
Médecin responsable	Dr. Abdel BENAZZOUZ	n° 332946/1614
Chronométrateur responsable	Mme Sophie LIMOUZY	n° 243147/0811
Chronométrateur	M. Marcel PUEL	n° 147627/0805
Aide Chronométrateur Arrivée	M. Cyril DURAND	n° 215675/0805
Classements informatique	M. GIRY / DUROMARIN	toprallye.com
Observateur Délégué par la Ligue	M.	

#### 1.2P. HORAIRES:

Clôture des engagements :	mardi 14 mars 2023 à minuit
Publication de la liste des engagés	vendredi 17 mars 2023 à 0h00
Vérifications administratives :	samedi 18 mars 2023 de 15h à 19h
	dimanche 19 mars 2023 de 7h45 à 8h15

**Vérifications techniques :**

samedi 18 mars 2028 de 15h15 à 19h15  
dimanche 19 mars 2023 de 7h45 à 8h15

Briefing des commissaires : Aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze Neffiès. dimanche 19 mars 2023 à 7h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : dimanche 19 mars 2023 à 8h30

Essais chronométrés (2 montées) : dimanche 19 mars 2023 de 9h00 à 12h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : dimanche 19 mars 2023 à 13h00

**Course :**

1<sup>ère</sup> montée dimanche 19 mars 2023 à partir de 13h30 avant les véhicules moderne.

2<sup>ème</sup> montée à la suite de la première montée, avant les véhicules moderne.

3<sup>ème</sup> montée à la suite de la deuxième montée, avant les véhicules moderne.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage officiel sur le panneau situé près de la ligne de départ.

Affichage des résultats provisoire 30 minutes après la fin de la dernière montée chronométrée Le panneau d'affichage officiel est situé proche de la ligne de départ.

Podium et remise des prix 1h00 après l'affichage du classement officiel définitif (VHC et Moderne), salle polyvalente de Neffiès.

**1.3P. VÉRIFICATIONS :**

Vérifications administratives : Salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès :

samedi 18 mars 2023 de 15h à 19h

Aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès :

dimanche 19 mars 2023 de 7h45 à 8h15

Vérifications techniques :

Devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès :

samedi 18 mars 2023 de 15h15 à 19h30

dimanche 19 mars 2023 de 7h45 à 8h15

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CARMINATI, route de Pézenas à Roujan. Tel : 04 67 24 60 17

Le taux horaire de la main-d'œuvre : 60,42 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

**1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES:**

Les doubles montes sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée.

Le retour des doubles montes se fera devant le véhicule de direction de course, à la fin des doubles montes.

Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D15 avant la grille de départ dans le sens de la course ou dans le parc concurrent sans retarder la compétition. Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

- Salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, pendant les vérifications administratives de 15h00 à 19h samedi 18 mars 2023.  
Téléphone de la permanence : 06 17 55 16 47
- Près de la ligne de départ pendant les vérifications administratives du dimanche, les essais et la course de 9h00 à la fin du délai de réclamation dimanche 19 mars 2023. Téléphone de la permanence : 06 17 55 16 47

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

**ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES****3.1P. ENGAGEMENTS:**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Montpellier Méditerranée, Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots, Téléphone: 06 17 55 16 47

Jusqu'au mardi 14 mars 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, réduit à 120 € pour les Concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront être accompagnés des droits d'engagement.

Des titres de participation « Régional Montagne » seront délivrés pendant les vérifications administratives au tarif de : 55 €

Pour les titres de participation, un certificat Médical ne présentant pas de contre-indication à la pratique du sport automobile de moins de 6 mois devra être fourni par le concurrent.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistré, y compris les modernes, est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 150, sont compris dans ce nombre les voitures modernes.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date et heure de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côtes VHC (voir « condition d'admission des voitures »).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### 4.2P. CARBURANTS - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la montagne VHC ayant un numéro attribué à l'année et souhaitant le conserver devront prévenir lors de l'engagement.

### 4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif international et tableau de sécurité FFSA.

### 4.5P. EQUIPEMENTS DU PILOTE

Se rapporter au tableau des équipements de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur seront communiquées par une Annexe.

## ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives, un contrôle par émarginement sera effectué.

### 7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les Concurrents de la course de côte VHC partiront devant les Concurrents de la course de support.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

### POUR LES ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

### POUR LES COURSES

La compétition se disputera en trois montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC. Elles devront être sur les bâches et non chargées sur/dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes.
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).
- Un classement série A et série B séparées.
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés par une coupe.

Rappel : Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix.

### 10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 19 mars 2023 à la salle polyvalente de Neffiès, à la même heure que la remise des prix pour la compétition moderne, elle débutera par la remise des récompenses de la compétition VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition moderne.